

## Ecoren brûle de se lancer

le 05.05.2009 04h00



### **Le jeune bureau d'études spécialisé en énergies renouvelables cumule les distinctions d'entreprise innovante. Son procédé de petite cogénération biomasse ne sera pourtant pas commercialisé avant 2011**

Deux mois après son installation à Irigny, Ecoren vient d'être distinguée entreprise lauréate par le réseau Entreprendre Rhône.

La start-up fondée par Étienne Lebas va ainsi bénéficier d'un prêt d'honneur et d'un suivi personnalisé de trois ans, pour développer ses activités de conseil et de conception d'équipements énergétiques de petite taille qu'elle destine aux industriels de la filière bois (scieries, sylviculteurs) et aux collectivités rurales.

Ecoren propose à ces acteurs un procédé de cogénération (électricité et chaleur) sur mesure, afin de les rendre capables de produire simultanément, pour leur autoconsommation ou la revente au réseau de distribution, de 30 à 200 kW électriques selon les cas, et jusqu'à 400 kW thermiques, par combustion de déchets végétaux collectés localement (au minimum 150 tonnes par an). Ecoren se charge de faire assembler les matériels (microturbines, échangeurs et brûleurs) et d'assurer la maîtrise d'œuvre complète du chantier. « Avec ce projet, il s'agit d'éviter d'avoir des camions sur les routes pour transporter une énergie qu'on pourrait valoriser localement », résume Étienne Lebas. Jusqu'ici, l'offre d'équipements ne répondait qu'aux besoins du marché domestique ou, à l'opposé, aux sites industriels de grande capacité. « Je suis l'un des premiers à m'afficher comme un bureau d'études spécialisé en petite cogénération à partir de biomasse », déclare cet ingénieur, qui a fait mûrir son procédé avec l'Institut français du pétrole (IFP), alors qu'il en était salarié. Il lui en a concédé l'exclusivité du brevet. Soutenu aussi par l'incubateur Crealys, Étienne Lebas aura disposé de 18 mois pour préparer sa création d'entreprise. Son projet a été labellisé Novacité en février 2009. Il a également été lauréat du concours national de création d'entreprise de technologie innovante 2008 du ministère de la Recherche.

Étienne Lebas table sur deux années de recherche et développement avant de commercialiser son procédé, appelé Cogebio. En attendant, il développe des prestations d'audit énergétique et d'études de faisabilité. Selon ses prévisions, cette activité de conseil doit lui procurer près de 100 000 euros de chiffre d'affaires cette année, puis 250 000 euros en 2010. Ces recettes serviront à constituer son fonds de roulement, jusqu'à ses premières ventes.

#### **Laurent Poillot**

La TPE décroche un prêt d'honneur et un suivi personnalisé de trois ans.